

Paris, le 02 AOUT 2019

Madame, Monsieur le Secrétaire général,

Conformément à l'article 20-II du statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat, je porte à votre connaissance la vacance d'emploi de secrétaire général suivante :

La Chambre de métiers et de l'artisanat de la Drôme recrute au 1<sup>er</sup> octobre 2019

un(e) secrétaire général positionné(e) rang 3

Les candidatures doivent être adressées au plus tard le 31 août 2019 sous pli confidentiel à :

Monsieur le Président  
CMA de la Drôme  
Clos des Tanneurs – Avenue Adolphe Figuet  
BP 153  
26014 ROMANS / ISERE Cedex

Je vous prie de bien vouloir également transmettre cette communication au(x) secrétaire(s) générau(x) adjoint(s) de votre chambre et ce, en application des dispositions de l'article 20-II précité.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
Julien GONDARD  
Directeur général adjoint

---

*Destinataires : Mmes et MM. les Secrétaires généraux de CMA, CMAI, CRMA, CMAR et délégations  
Copie à Mmes et MM. les Présidents de CMA, CMAI, CRMA, CMAR et délégations*